

COMPTE RENDU LUNDI 7 Aout à 19h30 à la mairie

Compte-rendu détails des factures à disposition.

1. Délibération des commissions restantes :

Le Conseil municipal, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L2121-33 ;

Commission animations fêtes et cérémonies attractivités :

M. SOENEN Rodolphe, Mme TAILLARD Janick, M. LARDENOIS Yannick, M. BOUTSOQUE Maxime.

Commission cimetièrè et patrimoine architectural :

Mme TAILLARD Janick, M. JACQUINET François-Xavier M. LIRON Frédéric.

Pour ces deux commissions les habitants voulant s'investir auprès de notre village, avec leurs idées, leurs convictions sont les bienvenus, n'hésitez pas à joindre la mairie ou un élu concerné.

Commission eau et assainissement :

M. SOENEN Rodolphe, M. CUNIER Bénigne, M. MONGEOT Michel.

Commission finances et devis gros travaux :

M. SOENEN Rodolphe, M. CUNIER Bénigne, M. CICCONE Richard, M. JACQUINET François-Xavier, Mme JAUJARD Christine, M. LARDENOIS Yannick.

2. Délibération poste secrétaire mairie.

Cette délibération annule la précédente, en cause, il ne fallait pas faire apparaitre de nomination patronymique, pour délibération 39.

La nouvelle délibération reprend les même termes :

délibération Rifseep : Ajout article 7 *Référence au décret n° 2010-997* la prime maintenue suivant un congé maternité ou longue maladie perçue pendant une durée de 1 an.

Le conseil accepte cette délibération après vote à 1 abstention et 9 votes pour.

3. Retour taxe aménagement.

Après une explication relative à la taxe d'aménagement, le conseil vote à l'unanimité contre l'intégration de cette taxe.

4. Tarifs CDG déontologie (précision tarifs).

Mr le Maire a expliqué en détails les tarifs du CDG qui sont de 70 € de l'heure pour une intervention, suivi de 90 € par dossier, l'adhésion quant à elle est gratuite.

5. Abonnement à « La Vie Communale ».

Après des explications sur la Vie Communale le conseil municipal a voté à 2 voix contre et 8 voix pour, un abonnement à l'essai de 6 mois pour la somme de 70 €.

6. Point sur les travaux d'aménagement, lotissement, voiries, parking et l'études des devis des 3 entreprises sélectionnées pour le marché.

Mr le maire a expliqué les 3 différents devis en vue des travaux à réaliser sur le lotissement, le parking, le projet avance doucement avec le soutien du géomètre. Rien n'est encore statué, les devis n'étant pas tous cohérents avec la demande initiale.

7. Parcelles ZM 15 Zm16 ZO 30 ZO29 de bois sapin à étudier.

Un propriétaire a émis le souhait de vendre les parcelles ZM 15 Zm16 ZO 30 ZO29, une estimation va être demandée. Le Conseil Municipal statuera en connaissance de cause

8. Délibération Adhésion communale aux Bouilleurs de Cru.

Le conseil municipal a voté par 2 abstentions et 8 votes pour, à l'adhésion au sein des Bouilleurs de Cru , pour pouvoir par la suite réaliser des actions avec l'association par la suite.

9. Délibération Cession d'une parcelle ZA129 de 1 m 50 de large sur 40m de long.

Le conseil municipal a voté un accord de vente par acte administratif sur la parcelle ZA129 de 1m50 de large sur 40 mètres à 3 € HT , ainsi que la prise en charge de tous les frais administratifs par Mr André Axel, habitant au 2 Impasse des cornouillers , ceci à l'unanimité.

Questions diverses :

Rangement et aménagement du sous-sol de la mairie, archives, boissons, jeux ... ; Mr le Maire a demandé aux conseillers de venir se réunir pour l'aménagement et le rangements des archives de la mairie.

Compte rendu réunion des cloisonnements forestiers : Le mardi 8 août a eu lieu des explications sur « les parcelles de la brosse » pour des détails plus approfondis.

Compte rendu installation informatique : La mairie est heureuse de trouver un matériel pour bien reprendre les fonctions administratives, grâce à une très bonne installation d'équipement informatique par une société spécialisée.

Piste de danse appartient à l'association des fêtes.

Point sur le bois : Une réunion pour un engagement moral aura lieu en mairie le lundi 14 Août 2023 à 19h pour finaliser cet engagement.

Fin du conseil municipal, le Maire remercie les conseillers 22h00.